LES PROBLÈMES LIÉS A LA SIDÉRURGIE

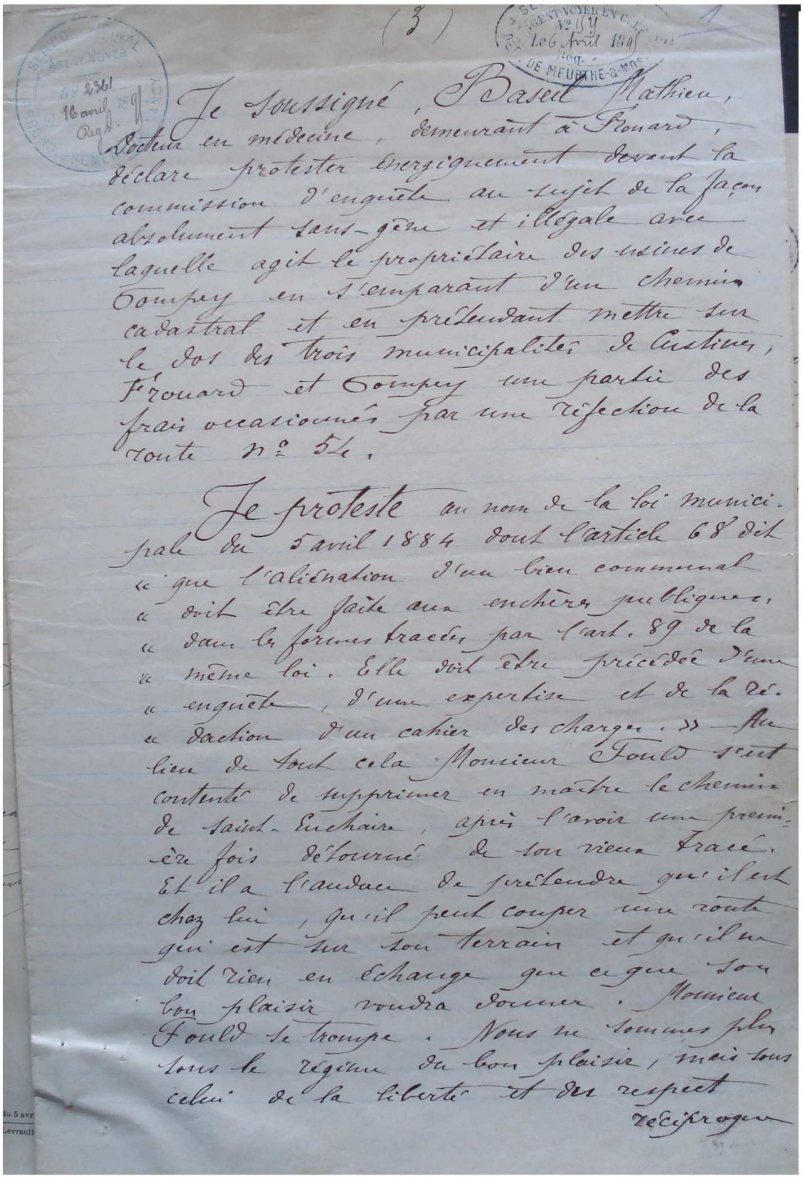

(3)

Je soussigné, Basset Mathieu, docteur en médecine, demeurant à Pouard, déclare protester énergiquement devant la commission d'enquête au sujet de la façon absolument sans-gêne et illégale avec laquelle agit le propriétaire des usines de Pompey en s'emparant d'un chemin cadastral et en prétendant mettre sur le dos des trois municipalités de Custines, Pouard et Pompey une partie des frais occasionnés par une réfection de la route n° 54.

Je proteste au nom de la loi municipale du 5 avril 1884 dont l'article 68 dit « que l'aliénation d'un bien communal « doit être faite aux enchères publiques, « dans les formes tracées par l'art. 89 de la « même loi. Elle doit être précédée d'une « enquête, d'une expertise et de la rédaction d'un cahier des charges. » Au lieu de tout cela Monsieur Gould s'est contenté de supprimer en maître le chemin de Saint-Eucharie, après l'avoir une première fois détourné de son vieux tracé. Et il a l'audace de prétendre que c'est chez lui, qu'il peut couper une route qui est sur son terrain et qu'il ne doit rien en échange que ce que son bon plaisir voudra donner. Monsieur Gould se trompe. Nous ne sommes plus sous le régime du bon plaisir, mais sous celui de la liberté et du respect réciproque.

Repère dans la lettre d'un habitant de Pompey :

- la date : _____
- les personnages et leur profession :

_____

_____

- les reproches qui sont faits au propriétaire des usines de Pompey : _____

_____

_____

_____

- souligne en rouge tous les mots qui montrent que le propriétaire des usines de Pompey se comporte comme un seigneur.

Photographie aérienne des usines sidérurgiques

Quelles nuisances potentielles peut-on repérer sur cette photographie ?

- _____
- _____

Entoure dans le rapport en bas à gauche tous les problèmes mentionnés.

Repère tout ce qui mentionne la sidérurgie dans l'article ci-dessous.

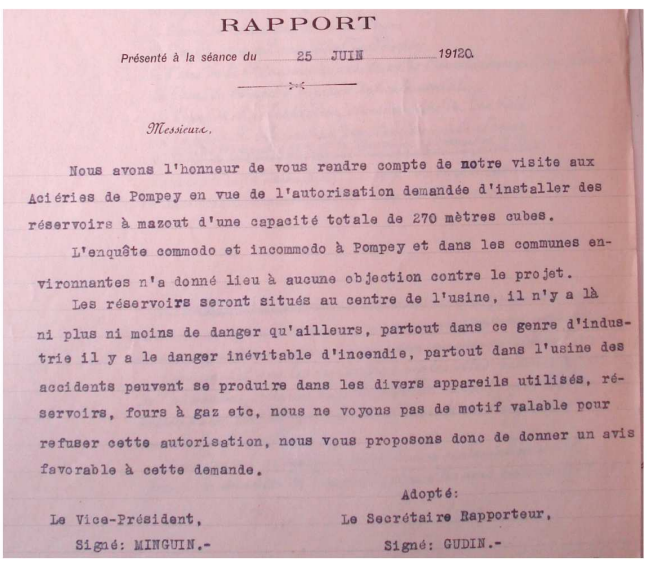

RAPPORT

Présenté à la séance du 25 JUIN 19120.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre visite aux Aciéries de Pompey en vue de l'autorisation demandée d'installer des réservoirs à mazout d'une capacité totale de 270 mètres cubes.

L'enquête commodo et incommodo à Pompey et dans les communes environnantes n'a donné lieu à aucune objection contre le projet.

Les réservoirs seront situés au centre de l'usine, il n'y a là ni plus ni moins de danger qu'ailleurs, partout dans ce genre d'industrie il y a le danger inévitable d'incendie, partout dans l'usine des accidents peuvent se produire dans les divers appareils utilisés, réservoirs, fours à gaz etc, nous ne voyons pas de motif valable pour refuser cette autorisation, nous vous proposons donc de donner un avis favorable à cette demande.

Adopté:
Le Secrétaire Rapporteur,
Signé: GUDIN.-

Le Vice-Président,
Signé: MINGUIN.-

RESTRUCTURATION par Hubert PARUIT

Sidérurgie : l'adieu aux larmes

Le colosse aux pieds d'argile sort laminé des années 80. Si les hommes des hauts fourneaux ont maintenant appris à sécher leurs larmes, ils n'ont pas perdu la mémoire.

Relève les mots qui montrent la souffrance que représente la disparition des usines :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____